ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Consultations judiciaires gratuites. — Pas de consultations.

Bains municipaux. — Rue de Rome. — Bains depuis 0 fr. 20 jusqu'à 1 fr. 25.

Théâtre Couvreux, rue Archimède, représentation à 5 h. 1/2 du soir. — « Miss Robinson », opérette-féerique, en 3 actes et 8 tableaux et « Les Crochets du Père Martin », drame en 3 actes.

Marché aux Fleurs, Grande Place, jusqu'à une heure.

Marché.— Grande-Place et place de la Liberté.

Marche aux oiseaux. — Place Chevreuil jusqu'à 1 h.

Bibliothèque, collections d'échantillons et dessins artistiques, à l'école nationale des Arts industriels, rue de l'Ermitage, 5, ouverte de 9 h. à 2 h. 1/2.

Musée artistique, archéologie, ethnographique et d'histoire naturelle, place Chevreul, ouvert de 10 heures à 2 heures.

Grand Théâtre Hippodrome. — Relâche.

DEMAIN

Mairie.— Le Maire ou l'un des Adjoints reçoit de 3 à 5 heures.

Bains municipaux. — Rue de Rome. — Bains depuis 0 fr. 20 jusqu'à 1 fr. 25.

Bibliothèque, collections d'échantillons et dessins artistiques, à l'école nationale des Arts industriels, rue de l'Ermitage, 5, ouverte de 9 h. à midi, de 2 h. 1/2 à 5 h. 1/2, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

Cours public. — Géographie commerciale, à 8 h. 1/2, hôtel Pierre Catteau.

NOUVELLES POURSUITES

contre la Coopérative « La Paix »

Hier, les administrateurs de la coopérative ouvrière « La Paix » ont reçu une nouvelle assignation pour comparaître devant le Tribunal de commerce de Roubaix. Cette fois, ce ne sont plus les sieurs Marissal et Gallet qui poursuivent. Ce sont quatre membres de l'ancien conseil d'administration, les nommés Decraene, Depoortere, Retun et Renens.

Ils demandent l'annulation de l'assemblée générale du 4 septembre qui a élu le conseil d'administration actuel et, en plus, la nomination d'un séquestre pour gérer les affaires de la coopérative.

On ne doit pas être trop étonné de ces nouvelles poursuites. Dans le compte-rendu des débats de la Cour de Douai, le *Journal de Roubaix*, les faisait prévoir. On sait que la Cour avait réformé le jugement rendu par le tribunal de commerce de Roubaix.

L'organe réactionnaire assurait déjà, le lendemain du jugement de la Cour, que les affaires n'en resteraient pas là.

Par plusieurs fois, l'assemblée générale des coopérateurs a, à l'unanimité, manifesté sa confiance à MM. les administrateurs actuellement en fonctions. « La Paix » fonctionne on ne peut mieux — malgré la guerre qui lui est faite — et le nombre de ses adhérents grossit tous les jours.

Nous verrons mercredi prochain, — car c'est pour ce jour, à trois heures de l'après-midi, que le nouveau procès est fixé, si les juges consulaires de Roubaix se prêteront aux manœuvres odieuses employées contre la coopérative ouvrière.

Nous ne pouvons pas le supposer.

Nous avons confiance en leur droiture et leur bon sens, et nous sommes sûrs d'avance qu'ils débouteront purement et simplement de leurs demandes les estropiés de cervelle qui poursuivent « la Paix ».

Il y a encore, quoi qu'en pensent les Peaux Rouges, des juges... à Roubaix.

Bris de clôture et coups. — Dans la nuit de vendredi à samedi, Louis-Joseph Destailleurs, 29 ans, peigneur, demeurant rue de la Conférence, 76, qui avait pénétré de force chez sa maîtresse, en brisant la porte et en la rouant de coups, a été arrêté.

Après avoir été écroué au poste central, il a été conduit à Lille, hier après-midi.

Rappel à l'ordre. — Ainsi que nous le faisions pressentir hier, nous croyons savoir que l'administration municipale a adressé une lettre aux administrateurs du Grand Théâtre-Hippodrome.

Dans cette lettre, il leur serait enjoint de donner à l'avenir des pièces arrangées d'une façon moins fantaisiste.

Défendant les intérêts du public, nos édiles n'autoriseront pour toute représentation subventionnée, que des pièces dont les coupures ne seront que celles admises par une longue tradition et acceptées à Paris et sur les grandes scènes de province.

Voilà une excellente mesure qui sera favorablement accueillie par les assidus du Grand Théâtre ; ces derniers ont protesté, et très légitimement, lorsqu'on leur a servi « la Poupée » privée de son premier acte, et un « Boccace » trop revêtu de feuilles de vigne.

Les nouvelles sociétés. — Par arrêté préfectoral en date du 29 décembre, le Préfet du Nord a autorisé la société dite « Fanfare des Trompettes du 11e » à se constituer légalement.

Le président est M. Ed. Dewachter, le vice-président est M. Jules Tack.

Saisie de poissons. — Il a été saisi, au Minck, par le service d'inspection des denrées alimentaires, cinquante kilos de poissons, reconnus impropres à la consommation.

Les contraventions. — La police a dressé hier deux contraventions dont une pour ivresse et une pour embarras de la voie publique.

Médaille d'honneur. — Par arrêté du ministre des finances, en date du 20 courant, la médaille d'honneur instituée par décret du 14 juin 1881, a été conférée à M. Mangin (Rémy-Hubert), brigadier des douanes à Roubaix.

Résultats d'adjudication. — Hier matin, vers 11 heures, en l'Hôtel-de-Ville, a eu lieu l'adjudication des denrées nécessaires aux chevaux du service de l'ébouage jusqu'au 1er janvier 1900.

Le bureau était composé de MM. A. Lepers, adjoint ; A. Dujardin et D. Wichart, conseillers municipaux.

Ont soumissionné :

1er lot, avoine, 14250 fr., MM. L. Droulers, augmentation de 0 fr. par kilog ; Victor Bulteau, augmentation de 5 p. 0/0.

2e lot, lentilles, 4750 fr., MM. A. Thomas de Croix, rabais 5 p. 0/0 ; Vanhoutte Petit, à Roubaix, 16 p. 0/0 rabais, adjudicataire ; V. Bulteau, 15 p. 0/0 rabais ; L. Droulers, 13 p. 0/0 ; Losfeld J.-B. 13 0/0.

3e lot, paille de froment, 4.200 fr., MM. Vanhoutte-Petit, 34 p. 0/0 ; A. Thomas, 10 p. 0/0 ; V. Bulteau, 25 p. 0/0 ; Losfeld J.-B., 36,46 p. 0/0 ; adjudicataire, Droulers L., 32 p. 0/0.

4e Lot, Graisse de lin et orge, 2,222 fr.; M M. Lecomte Contamine, augmentation ; L. Droulers, rabais de 3 0/0 sur l'orge.

5e lot. Pain de seigle et son, 1,140 fr.; Delnatte Th., 6,85 p. 0/0, adjudicataire, Leclercq J.-Bte, 1 p. 0/0.

6e lot. Carottes, 1800 fr.: MM. Losfeld J.-Bte 9,50 les 0/0 kg.

Le budget de 1899. — Le Conseil municipal, dans sa réunion du vendredi 30 courant, a définitivement admis ainsi qu'il suit le budget de 1899 :

Les dépenses extraordinaires sont arrêtées à 1.486.617 fr. 55.

La récapitulation générale a donné :

Recettes	5.903.178 fr. 88
Dépenses	5.905.741 fr. 73
Balance, excédent de recettes	3.437 fr. 15

La souscription Henry. — Nous recevons la très intéressante lettre suivante :

« Je vous serai très obligé si vous voulez bien insérer la protestation suivante :

» Je proteste contre l'emploi qui a été fait de mon nom dans la liste de souscription en faveur de Mme Henry dans le numéro du 29 décembre de la *Libre Parole*, n'ayant jamais souscrit ni autorisé personne à souscrire en mon nom.

» Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, l'assurance de ma considération distinguée.

» Jules JOSEPH,
» Fabricant, rue Nain, 48.

Parti Ouvrier. — L'assemblée générale de la Section aura lieu mercredi prochain 4 janvier, à 8 h. 1/2 du soir, à la Paix.

Les secrétaires de groupes sont invités à convoquer leurs membres pour cette réunion.

BEURRE D'OOSTCAMPT

le plus pur, le plus fin et le moins cher, 13, rue du Bois Roubaix.

Les rentes des travailleurs. — Un accident est survenu le 30 décembre, à 4 h. 45 du soir, chez MM. Iernynck frères, rue du Nouveau-Monde, 4, à la nommée Herbaut Angèle, 20 ans, rattacheuse, rue du Fontenoy, cour Gadenne.

Cette ouvrière s'est coupée pendant le travail avec la lame d'un couteau.

La blessure est une plaie pénétrante de la main gauche qui exigera un repos de 6 à 8 jours d'après le docteur Picquet.

— Le 31 décembre, à 2 h. du soir, dans un établissement rue St-Antoine, Jules Plateau, 33 ans, menuisier, rue de Flandre, 102, ouvrier travaillant pour le compte de M. Vanackere-Florin, entrepreneur, 102, rue Bernard.

A eu l'index de la main droite pris entre la meule et une barre de fer.

La blessure est une fracture articulaire de la dernière phalange de l'index droit. Il en résultera une raideur de la dernière phalange. Un mois de repos sera nécessaire d'après le docteur Butruille.

Passement Gustave, 22 ans, ajusteur, demeurant rue Druot, travaillant chez MM. Dussart et Accou, constructeur de vélocipèdes, rue Cornelle, a été grièvement blessé en travaillant, le 27 décembre, à 4 h. du soir.

Cet ouvrier, voulant enlever avec le doigt des rognures de fer, qui se trouvaient sur le plateau d'une fraiseuse, a eu le doigt pris dans la machine.

Il en est résulté une amputation de la dernière phalange de l'index gauche.

Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Butruille.

— Un ouvrier de l'usine Carlos Masurel, filateur de coton au boulevard de Fourmies, le nommé Jean Franchois, âgé de 21 ans, demeurant rue Daubenton, a été blessé dans la nuit du 27 au 28 courant vers 11 h. 1/2.

Cet ouvrier s'est fait une forte contusion du petit orteil gauche, sur un rail du chariot du métier à filer.

Le docteur Lepoutre qui l'a soigné a conclu à un repos de 15 jours.

Places gratuites au Théâtre de Roubaix. — Les cartes numéros 129 à 140 distribuées par la Mairie pour assister gratuitement à la représentation du théâtre de Roubaix ne sont valables que pour le jeudi 5 janvier courant.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

du 31 décembre 1898

NAISSANCES. — Jean Wardavoir, rue Fourmies, 18. — Georges Vamoppenolle, rue de Carlstadt, rue Lamennais, 6. — Charles Delbecq, rue Basse-Masure, 27. — Zélia Degroote, rue de l'Alma, cour Thomas Delepoulle. — Alfred Ménart, rue du Moulin, 158. — Gertrude Delaoutelier, rue Daguesseau, impasse Kléber, 8. — Marcelle Pouriasse, rue Turcoing, 29. — Henri Vandenbroucke, rue Bernard, cour Taillon, 6.

MARIAGES. — Remi Geenens, 31 ans, monteur de engrenages, rue du Vallon, 35 et Marie Vanden Berghe, 30 ans, blanchisseuse, rue Vallon, 22. — Florimond Gaillard, 23 ans, charpentier, rue de la Perche, fort Mon, 14 et Clémence Burette, 57 ans, ménagère, rue du Coq français, 15. — Charles Vinemmok, 29 ans, peintre en voitures, rue Basse Masure, cour Agache, 5 et Palmyre Tiers, 26 ans, garnisseuse, rue des Anges, 114. — Alphonse Muton, 24 ans, mécanicien, rue des Fleurs, cour Desrousseaux, 5 et Jeanne Boone, 26 ans, doubleuse, rue des Fleurs, cour Desrousseaux, 6. — Emile Veraemete, 31 ans, corroyeur, rue Pierre de Roubaix, 220 et Ernestine Pruvost, 22 ans, ménagère, rue Lafayette, 27. — Charles Biterman, 23 ans, domestique, rue du Collège, 103 et Joséphine Brulois, 23 ans, servante, rue du Collège, 104 bis. — Joseph Vanhellinghen, 20 ans, mouleur en fer, rue de Rome, 38 et Marie Vanderveiden, 21 ans, tisserande, rue Solférino, 37. — Benoit Gorrein, 24 ans, tisserand, rue Bayart, 9, et Rosalie Vetkindt, 23 ans, ébiteuse, rue St-Maurice, 3. — Emile Dubois, 24 ans, rattacheur, rue Bernard, 50, et Angèle Bogaerts, 22 ans, rue Bernard, 18. — Louis Leblanc, 34 ans, préposé d'octroi, rue Courbet, 4, et Blanche Delahaye, 24 ans, institutrice, rue de la Potennerie, 64.

DÉCÈS. — Emérence Buych, 20 ans, rue de Lannoy, 64. — Corneille Hellemans, 03 ans, rue Beaurewaert, cour Goupil, 2. — Jean Schuller, 56 ans, rue du Fresnoy, 123. — Camille Delebecque, 61 ans, rue de la Vigne, cour Leroy, 4. — Marie Driessens, 7 mois, rue Blanchemaille. — Albin Goossens, 63 ans, id.

JOSEPH CLAUSS

Horloger de la ville de Roubaix, rue de l'Ouest-Lelet, 104, Roubaix. Réparations à prix réduits, concernant l'Horlogerie et l'Electricité.

CROIX

Permission générale. — Aujourd'hui 1er janvier, tous les débits de boissons de Croix pourront rester ouverts jusque 2 heures du matin, ainsi que cela s'est fait les années précédentes.

Enterrement civil. — Aujourd'hui à trois heures auront lieu les funérailles civiles de Jules Bailleul, décédé à l'âge de 6 mois, fils du citoyen Alphonse Bailleul, conseiller municipal.

Réunion à la maison mortuaire, rue Negrier, 3.

Ducasses à pierrots. — C'est aujourd'hui qu'on les mange longs et gros chez Jules Lienard dit Lisa, près de l'église et chez Durieu, rue Holden Crothers. On sait que les pierrots du 7er janvier sont toujours de la plus fine qualité.

TOURCOING

Accident d'usine. — A l'usine Binet fils, rue de Roubaix, le nommé Remy Anckaert, 24 ans, dégorgeur, en nettoyant son métier, a eu le medius gauche écrasé entre l'engrenage et le recouvrement.

Le docteur Leduc a donné des soins.

L'incapacité de travail sera de quinze jours environ.

— Le nommé Henri Beckaert, 40 ans, tisserand, demeurant à Roncq, travaillant à l'usine Bayart-Parent, a fait une chute et s'est fait de graves contusions au genou droit.

Le docteur Bernard qui a donné des soins, évalue l'incapacité de travail à plusieurs semaines.

A la frontière. — La gendarmerie a conduit hier à la frontière un colporte comprenant 10 expulsés et un extradé, le nommé Edouard Malisse, né à Cuerne (Belgique).

Malisse est réclamé par le parquet de Courtrai. Il est inculpé de vol.

ETAT-CIVIL DE TOURCOING

du 31 décembre 1898

NAISSANCES. — Fernand Lescarts, rue Monbrun. — Bertine Delesalle, rue Hallot. — Henri Ossemé, rue Bérange. — Paul Mélaxaine, rue de Paris. — Moise Demarque, rue Cimbale.

DÉCÈS. — Marie Legrand, sans profession, rue de la Lutte. — Gustave Nutte, 26 ans, tisserand, rue Nationale, 122. — Barbe Vanhoutte, 67 ans, sans profession, rue de Lille.

LILLE

LE CITOYEN J. DORMOY

Nous informons les membres du Parti qu'ils peuvent souscrire à la Maison du Peuple, 21, rue de Béthune à Lille, pour des photographies de notre camarade J. Dormoy, fondateur du Parti ouvrier à Montluçon et maire de cette ville, décédé le 29 novembre dernier.

La grande photographie, 1 fr. 25.
La petite photographie, 1 fr.

Prorogation de surtaxes d'octroi. — Le *Journal officiel* publie un décret autorisant la prorogation jusqu'au 31 décembre 1899 inclusivement des surtaxes d'octroi actuellement perçues à l'octroi de Lille, en vertu de la loi du 29 juillet 1897, savoir :

0 fr. par hectolitre de vin ; 5 fr. par hectolitre de cidre ; 21 fr. par hectolitre d'alcool pur contenu dans les eaux-de-vie, esprits, liqueurs, fruits à l'eau-de-vie et absinthes.

Ces taxes sont indépendantes des droits de 3 fr., 2 fr. et 24 fr. perçus à titre de taxes publiques sur les mêmes boissons.

Le produit des surtaxes autorisées par l'article précédent est spécialement affecté au remboursement des emprunts.

Commission administrative des Hospices. — L'Administration des Hospices a procédé dans sa séance de vendredi à la nomination du vice-président et à la distribution des services entre les divers administrateurs.

M. Dalchin a été réélu vice-président.

Pour les pauvres. — Une personne charitable de Lille a remis à M. Tiffen, vice-président du Bureau de Bienfaisance, une somme de deux cents francs pour être distribuée aux pauvres honteux.

Vol d'un attelage. — Le cinquième co-auteur du vol de l'attelage de M. Dhalluin-Grousset, de Roubaix, commis à Lille le 14 décembre, vient d'être arrêté par un commissaire adjoint belge, au Petit Courtrai, à Mouscron, son domicile.

Le véritable nom de cet individu est Hans Albert.

Une perquisition faite à son domicile par la gendarmerie et M. Vanfleteren, commissaire adjoint, a amené la découverte de vêtements appartenant à Vaux, l'un des autres individus arrêtés.

Albert Hans a été écroué à la prison de Courtrai.

Il est probable que cette nouvelle arrestation nécessitera une nouvelle rencontre du parquet de Lille et du parquet de Courtrai, qui mènent, chacun de leur côté, l'information de cette affaire.

Lecteurs reconnaissants. — Nous recevons tous les jours de nombreuses lettres de remerciements de nos lecteurs pour le conseil que nous leur avons donné d'acheter en toute confiance **le Chocolat du Nord de A. d'Halluin, le Chocolat de l'Exposition et le Chocolat des Centres industriels du Nord.** Nous sommes heureux d'avoir pu être utile à nos lecteurs.

Union Française de la Jeunesse. — Le cours de dessin industriel de l'Union Française de la Jeunesse, professé par M. Midy, n'aura pas lieu mardi prochain 3 janvier 1899.

Il est regrettable que quelques élèves ne suivent pas régulièrement ce cours. On ne peut cependant arriver à un résultat et à des progrès rapides, sans un travail et des études assidus.

Nous espérons qu'avec la nouvelle année, tous les élèves du cours du distingué professeur, M. Midy, observeront une plus grande régularité, et en auront leur avantage.

Nécrologie. — Nous apprenons avec regret la mort de M. le docteur Leplat enlevé à l'age de 39 ans, par une courte maladie.

Cette nouvelle surprendra douloureusement les nombreux amis que M. Leplat possédait dans notre ville où il exerçait depuis quelques années la profession de dentiste et où il avait acquis, par son activité et son intelligence une situation des plus enviables.

L'année 1898 et l'Etat-Civil. — Pendant l'année 1898, il y a eu à Lille, 6.28. naissances, 5.608 décès, 2.08 mariages et 92 divorces.

Pendant l'année 1897, on avait constaté 6.337 naissances, 5.785 décès, 2.091 mariages et 91 divorces.

Cimetières communaux. — *Exécution du concessionnaire.* — Le maire de Lille a l'honneur d'inviter les familles qui auraient l'intention de renouveler les concessions expirées aux cimetières, à se présenter dans le délai fixé par le bureau du cimetière, pour en faire la déclaration signer de la soumission qui doit précéder la rédaction du nouvel acte.

Passé ce délai, les monuments funéraires pour lesquels la concession n'aurait pas été renouvelée, devront être enlevés par les propriétaires faute de quoi l'enlèvement sera fait d'office à leurs frais.

Fosses communes. — Le maire de Lille a l'honneur de rappeler aux familles, qu'aux termes de l'article 18 du règlement, tous signes indicatifs de sépultures, places sur les terrains pour lesquels il n'aura pas été renouvelé, seront, vingt ans après l'expiration de ses arrêtés de mise en jouissance de l'administration, terme auquel le terrain doit être remis en service pour de nouvelles inhumations.

L'Union de Lille. — L'assemblée générale extraordinaire de la société coopérative « L'Union de Lille » aura lieu le 1er janvier à 3 heures précises du soir, au siège, rue d'Arras, 11.

Ordre du jour : Formation du bureau. — Constitution des membres présents. — Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée. — Rapports du Conseil d'administration, situations financières, propositions diverses. — Rapport de la commission de contrôle. — Rapport du Comité spécial. — Rapport sur le voyage de la délégation de Paris et de Gand. — Emprunt contracté avec le Crédit Foncier de France. — Résultats de l'élection du renouvellement partiel des commissions.

Contributions indirectes. — *Surnumérariat.* — Un concours pour le surnumérariat de l'administration des contributions indirectes aura lieu le 1 mars prochain à Lille pour le département du Nord.

Les conditions d'âge pour la admission au surnumérariat sont fixées ainsi qu'il suit par les règlements :

Pour le service des douanes, 18 ans au moins et 25 ans au plus ;

Pour le service actif, 21 ans au moins et 25 ans au plus.

Néanmoins, peuvent être nommés surnuméraires après les 21 ans révolus, les contributions indirectes ainsi que les jeunes gens en possession du diplôme de bachelier ès-lettres ou ès-sciences.

Les jeunes gens à qui il manque moins d'une année pour atteindre le minimum d'âge peuvent se présenter à l'examen, mais, s'ils sont reconnus admissibles, ils n'auront appoint à commencer leur surnumérariat qu'à l'age réglementaire.

Sont exceptionnellement admis à concourir jusqu'à l'age de 30 ans, les postulants qui justifient de services militaires dont la durée compense le temps qui les place en dehors de la limite d'âge, ainsi qu'ceux qui justifient de services civils pouvant entrer dans la liquidation d'une pension de retraite.

Les postulants se procureront le programme de l'examen, ainsi que la nomenclature des pièces qu'ils auront à fournir, à la direction des contributions indirectes à Lille, et ils devront se faire inscrire avant le 1er février 1899. Les bureaux seront irrévocablement clos à cette date.

Les candidats qui justifieront du diplôme de licencié ès lettres, ès sciences ou en droit seront dispensés de l'examen.

La classe 1898. — Le Maire de la Ville de Lille, conformément à l'arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 24 décembre 1898, prévient les jeunes gens de la classe 1898 et subsidiairement leurs père, mère ou tuteur, que l'examen des Tableaux de recensement et les opérations du Tirage au sort pour les divers cantons de la Ville de Lille, auront lieu à l'Hôtel de Ville, aux jours et heures ci-après :

Canton de Lille Est, mercredi 25 janvier, à 9 heures du matin.

Canton de Lille Nord, mercredi 25 janvier, à 10 heures 1/2 du matin.

Canton de Lille Nord-Est, mercredi 1er février, à 9 heures du matin.

Canton de Lille Ouest, mercredi 1er février, à 10 heures 1/2 du matin.

Canton de Lille Sud-Est : Vendredi 3 février, à 8 h. 1/2 du matin.

Canton de Lille Sud-Ouest : Vendredi 3 février, à 10 heures du matin.

Canton de Lille Sud : Mardi 7 février, à 9 heures du matin.

Canton de Lille Centre : Mardi 7 février, à 2 heures du soir.

INONDATION Par suite de l'inondation occasionnée par l'incendie de la Maison Schmitz, la BELLE JARDINIÈRE (près du Théâtre), 8, rue de Paris liquide à entièrement son stock de marchandises (restant le mois de décembre). Affaires exceptionnelles en vêtements confectionnés pour hommes, jeunes gens et enfants.

Théâtres Fêtes & Concerts

Grand-Théâtre de Lille. — Direction Montfort. — Dimanche 1er janvier. — Bureaux à 5 h. 1/2. — Rideau à 6 h. 0/0.

Places gratuites de 2001 à 2500.

LE DÉPART, DE BOMBONNAC, comédie.
ZAZA, comédie.
LES PÊCHEURS DE PERLES, opéra.

Théâtre des Variétés. — Tous les soirs, spectacle concert varié, succès de toute la troupe, fauteuils, nouveaux débuts.

Hippodrome Lillois. — Dimanche et lundi à trois heures, grande matinée. Le soir, grande représentation à huit heures et demie, par la troupe des Folies-Bergères. Direction R. O Brich.

Tournée des Folies-Bergères. — L'hippodrome lillois retentit chaque soir des applaudissements que lui prodigue sans cesse ses vaillants artistes de la troupe des Folies-Bergères.

On nous jetons se renseignant auprès des spectateurs qui ont pu assister à nos soirées qu'il serait difficile de trouver quelque chose de plus parfait et tout ce qui nous avait jamais vu à Lille.

Mentionnons tout spécialement le champion juggler Couchas. A chaque représentation cet artiste obtient des bravos et rappels mérités. Ses exercices sont vraiment surprenants et ceux qui assistent, ne n'est qu'un cri d'admiration. Il jongle avec chapeau, parapluie, cigare, chaise, table, etc. Son travail avec une boule de fer pesant au moins 20 k. est à signaler tout particulièrement.

Noublions pas « The Royal Bioscope » dont les photographies animées sont applaudies chaque soir.

Rappelons qu'aujourd'hui et lundi il y aura grandes matinées à 3 heures dans lesquelles figurera « The Royal Bioscope », à la demande des familles.

Les distractions n'abondent pas précisément en notre ville et quand on possède l'emploi amusant et varié d'une soirée, il faut en saisir l'occasion, d'autant plus que l'excellente troupe doit nous quitter dans quelques jours.

67, RUE PIERRE-MOTTE, 67

près de chez Ehlermann, ROUBAIX

LINGERIE, BONNETTERIE, CONFECTIONS.

20 p. 0/0 meilleur marché que partout ailleurs.

ÉTRENNES AUX CLIENTS

UN HASARD PROVIDENTIEL

vient de faire découvrir, dans un vieux [illegible] un [illegible] dans lesquels les Recettes de ces merveilleux Remèdes des Templiers, ayant obtenu radis des guérisons presque miraculeuses dans les maladies du Poumon, de l'Estomac, de la Vessie, du Cœur, de la Peau, la Goutte, les Rhumatismes, les Douleurs, la Chlorose, les Glaires, etc., et ceci qui font concurrence à l'enrichissement des savants de ce siècle. Ne [illegible] trent dans la composition de ces remèdes, si simples qu'ils permettent à chacun d'être [illegible] *sa famille.*

M. MALAPAERT, à Maiche (Doubs), dépositaire de ce précieux [illegible], prenant pour signe la devise de ces mêmes médecins, *offre* la brochure explicative à toute personne qui joint à la demande un timbre de 0 fr. 15 c. pour sa réexpédition.

LA MÉDECINE NOUVELLE

JOURNAL HEBDOMADAIRE DU VITALISME

ABONNEMENT : 5 FRANCS PAR AN

Envoyé FRANCO et GRATUITEMENT pendant deux mois à toute demande adressée à

HOTEL DE LA MÉDECINE NOUVELLE, 19, rue de Lisbonne, PARIS

Le Vitalisme guérit toujours les maladies chroniques. — Soulagement immédiat. — Arrêt instantané de toute douleur. — Phtisie. — Goutte. — Rhumatismes. — Ataxie. — Neurasthénie. Paralysie. — Diabète. — Sénilité, etc.

Etrennes 1899

Articles nouveaux et uniques donnés par la Société des Constructions *l'Etoile*, à des prix très réduits jusqu'au 20 janvier. Envoi franco contre mandat ou timbres.

Prime unique : Il sera donné gratis à tout acheteur jusqu'au 2 janvier, un beau remontoir en métal oxyde d'une valeur de 5 fr et garanti.

AVIS. — Il ne sera donné que 300 montres en prime.

1° Bicyclettes neuves depuis 100 fr. — D'occasion : 50 fr., paiements mensuels.

2° Le plus beau cadeau de l'année, **Le Phono-graphe**, merveilleux appareil enregistrant la parole, le chant, musique, etc., les répétant distinctement indéfiniment. La boîte complète, avec notice, accessoires, 12 cylindres de rechange, jusqu'au 20 janvier : 15 fr. Après : 26 fr.

3° Magnétique revolver à 6 coups : 20 fr. Jusqu'au 20 janvier : 11 fr.

4° Mutoscope. Bel appareil de salon, vues animées. — Très curieux appareil avec 50 vues. Prix exceptionnel : 12 fr. au lieu de 25 francs.

5° **Grande Originalité.** — La Grande Roue de Paris.

1° Pendule originale en bronze. Haute Nouveauté : Les 100 premières, 18 fr. au lieu de 30 fr.

2° Cave à liqueurs, 12 wagons contenant chacun 2 verres, au centre, plateau avec 4 carafons. — Les 100 premières, 16 fr.

3° Métal anglais, argenté le choix :

1° Ecrin contenant 12 couverts feuillets et fourchettes, 12 couteaux et 12 cuillers à café. Prix exceptionnel jusqu'au 20 janvier : 20 fr.

2° Pour 6 personnes seulement, jusqu'au 20 janvier : 11 fr.

3° Plateau, Cafetière ou Théière, Sucrier, Crémier, Pince à sucre métal blanc, argenté le kilo. Prix décroissant. Pour 12 personnes : 20 fr. ; pour 6 : 11 fr.

8° Beau Réveil-matin, bronze original avec chambeaux. La garantie : 9 fr.

Usine à Coventry (Angleterre).

Adresser les commandes à M. DE BILLON, agent général, 28, rue Condorcet, Paris.

C'EST INCROYABLE

C'est incroyable, l'affluence, qui est allée visiter les magasins de **La Concurrence**, à Roubaix, ces temps derniers. Il est vrai de dire que cette maison, de premier ordre, vend des marchandises de première qualité et à des prix défiant toute concurrence loyale. — Qu'on en juge, du reste par l'exposé ci-dessous :

SOLIDITÉ - ÉLÉGANCE

Séries de bottines pour hommes, fabrication de la Maison, matières de premier choix, en veau, chevreau, vernis en vache vernie, à lacets, élastique, à 6 boutons, 9,90 le choix, 12 fr. et depuis 15 fr.

Hygiéniques, chaque vache vernie, bottines : Hommes, 8,90 et 7,95 ; Dames, 6,95 et 5,95 ; Fillettes, 5,95 et 4,95 ; Enfants, 4,95 et 3,95. Tiges en chevreau 1 fr. 50 en plus. — Tous ces articles sont garantis montés tout cuir.

Bottines et Souliers, pour Dames, Fillettes et Enfants, très solide et élégant, à tout prix et pour toutes les bourses.

Caoutchoucs meilleures marques : Hommes, 2,90, avec éperons 3,75 ; Dames, à talons, 2,45 ; sans talons, 2,25.

Guêtre en cuir et en vache vernie, depuis 4,95 ; Snowboots, Galoches, Mules, Confortables, Napolitains, Chaussons.

Pantoufle fantaisie, etc., vendu de 25 à 50 p. 0/0 au-dessous du prix réel.

Nouveau soulier, spécialement pour MM. les garcons de salle et pour tous ceux qui en raison de leurs occupations, fatiguent beaucoup des pieds, obligés de rester plusieurs heures, du jour ou du soir, en chevreau, ne pouvant ni blesser ni fatiguer le pied.

Bien adresser à la Concurrence, 34 et 36, rue Blanchemaille, 120 ores. — Atelier de Réparations.

N. O.

MAISON DE CONFIANCE ET D'ÉCONOMIE

BOURSE DE LILLE

du 31 décembre

VALEURS	Cours du jour	On achète	On demande
[illegible]		1.000	1.030
[illegible]		[illegible]	[illegible]
[illegible]		[illegible]	[illegible]
[illegible]		[illegible]	[illegible]
[illegible]		1.210	1.230
[illegible]		2.175	[illegible]
[illegible]		960	980
[illegible]		20.000	[illegible]
[illegible]		880	790
[illegible]		[illegible]	[illegible]
[illegible]		[illegible]	[illegible]
[illegible]		[illegible]	[illegible]
[illegible]		[illegible]	[illegible]
[illegible]		[illegible]	[illegible]

Le Gérant, Jean PIOLETIN.

Lille. — Imprimerie de *l'Express*, 26, rue des Fives, 26.

FEUILLETON DU 2 JANVIER. — N° 20

COUSIN-COUSINE

ROMAN INÉDIT

PAR

GÉRAULT-RICHARD

PREMIÈRE PARTIE

NUIT ROUGE

XIII

Un forban

« C'était moins l'espoir d'une tentative nouvelle et plus heureuse que les précédentes, auprès de mon oncle qui m'amenait à Sillé et m'inspirait l'audace de m'aventurer dans Vauguérins qu'un autre désir, celui de vous voir... Laissez-moi achever... Vous avez exigé de moi une confession totale de mon passé, sans aucune restriction, il ne vous appartient plus de me fermer la bouche. »

XIV

Serment

Julienne n'avait pu dompter plus longtemps la violente douleur qui grondait en elle. Brusquement, elle éclata en sanglots et tomba à genoux les mains jointes devant le grabat. Des mots entrecoupés s'échappèrent de sa bouche ; mais le rétameur était lui-même trop ému pour les écouter.

D'ailleurs en voyant la jeune fille dans cette attitude suppliante, il comprit tout de suite qu'elle s'accusait d'être pour une part la cause de son malheur.

Son premier mouvement fut de la relever :

— De grâce, Julienne... Qu'avez-vous ? Quelle parole a pu vous faire croire que je vous rendais responsable, même de loin, de très loin, des actes de votre père ?...

Hélas ! s'il y a un coupable ici, c'est moi. J'aurais dû ne pas me rendre à votre désir de connaître une aussi atroce réalité.

Il parlait avec hésitation, cherchant ses mots, cherchant aussi une raison concluante qui pût rassurer la conscience bouleversée de sa cousine.

Mais il était lui-même dans un tel état d'égarement que sa pensée se mouvait sans ordre, comme une boussole perdue.

Julienne avait posé ses mains jointes dont les doigts se contractaient convulsivement sur le bord du grabat.

Elle inclinait son front et Pierre suivait d'un œil incertain les frémissements de son corps.

Malgré lui, et bien qu'il se reprochât comme une concession à la bête qui vit en chacun de nous, une volupté obstinée lui montait du cœur aux lèvres.

Des mots brûlants, des cris de passion, tout un amour concentré, réprimé depuis si longtemps, un amour nourri seulement de rêves désespérés, mais d'autant plus impérieux, faisait violence à sa raison, en cette minute où la femme aimée s'abîmait ainsi devant lui et implorait son pardon. Son regard restait attaché à cette nuque éclatante de blancheur, sous les flots noirs des cheveux, puis il se glissait, avide et pénétrant sous le large col de sa robe.

Un mot sonnait dans son cerveau avec la régularité d'une cloche.

— Un baiser !

Un seul baiser, sur ce coin de chair ; un baiser qui exhalerait tout son cœur, tout son être, toutes ses douleurs passées, toutes celles à venir ! Il lui semblait que ce baiser-là lui donnerait la force de défier encore et de vaincre le destin et les hommes coalisés contre lui ; qu'il lui serait comme un élixir capable de le transformer en un être invincible.

D'un brusque mouvement il se pencha vers Julienne, étendit les bras pour la saisir et l'attirer sur son sein. Une de ses mains toucha le dossier de la chaise sur laquelle Julienne avait posé la lampe. Celle-ci tomba, s'éteignit et Pierre demeura immobile, effrayé, devant l'acte qu'il avait failli commettre.

Au dehors, l'orage s'était déchaîné avec une fureur effroyable ; les éclats de la foudre secouaient la toiture et imprimaient une trépidation violente au carreau de la lucarne.

La pluie s'engouffrait dans le réduit que des éclairs prolongés et multiples éclairaient de lueurs éblouissantes.

Une rafale plus forte que les autres s'abattit sur le toit et fit retomber le vasistas dont la vitre se brisa.

Julienne poussa un cri d'effroi.

— Seriez-vous blessée? demanda anxieusement Pierre.

Comme sa question ne recevait point de réponse, il saisit les mains de la jeune fille et la questionna de nouveau :

— Parlez-moi, je vous en prie.

— J'ai eu peur, murmura Julienne. Mais les bris du verre ne m'ont pas touchée.

— Au moins, ne pleurez plus.

Et il ajouta d'un ton qu'il voulut rendre badin :

— C'est moi que la justice des hommes menace et c'est vous qui vous lamentez.

Elle répondit par un sanglot qui résonna cruellement dans le cœur du prisonnier.

— De grâce, reprit-il, levez-vous! Votre douleur me fait plus de mal que toutes celles qui ont jusqu'ici empoisonné ma vie. Elle m'enlevera le courage dont j'ai tant, tant besoin.

Surtout... et cela je vous le demande comme un gage de la pitié que je vous inspire, ne me soupçonnez jamais d'avoir eu, une seule minute, la pensée de vous confondre avec mes ennemis. Je vous sais innocente des fautes dont je suis la triste victime. Je vous sais bonne, compatissante. Ne me l'avez-vous pas prouvé, alors que vous ignoriez qui j'étais et que, traqué comme une bête malfaisante, sanglant, couvert de boue et les vêtements en lambeaux, vous m'avez accueilli, soigné comme si j'avais été votre frère ? Et puis...

Un tremblement altéra sa voix :

— Et puis, je vous dois un aveu. Peut-être di